ABOUNEMENTS Way on the desired

A SAUMUR, Au hureau du Journal ou en envoyant un mandat non no mignit diem et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

samuring of each to month of

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

sur la poste.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce cervier vas; Et du droit de modifier le réduc on

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la repro-doction, avant midi. Les manuscrits déposés no

On s'abonne:

A L'AGENCE HAVAS

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 AOUT

Voici le lexte in extenso de l'éloquent discours prononcé jeudi, au banquet royaliste de l'Hôtel Continental, par M. le duc d'Audiffret Pasquier.

DISCOURS s dolt avoir sa adlastron

M. le duc d'Audiffret-Pasquier

e Messieurs,

- . Il y a des jours où les préoccupations habituelles de la vie sont suspendues; une date évoque de vieux souvenirs, et notre pensée remonte le cours des années écou-
- » Tel est l'anniversaire qui nous réunit aujourd'hui.
- » It y a cinquante ans, à pareil jour, le canon retentissait, annonçant une bonne nouvelle, le cœur de la grande cité ballait plus vite, la ville de Paris envoyalt ses représentants saluer au palais des Tuileries te Prince qui devait porter son nom. Hebres heureuses où la joie déborde, où nul ne peut prévoir les tristesses prochaines !

» Que de souhaits de bonheur entoureient ce berceau ! De tous les dons que les bonnes fées apportaient au royal enfant, un surlout devait lai être utile: la bauteur d'ame qui donne la force dans l'épreuve, la

dignité dans le malheur.

» Après de si longues années passées dans l'exil, c'est encore dans un exil immérilé que nous devons porter nos hommeges su chef de la Maison de France. Plus les désillusions et les mécomptes se sont accumulés, plus nos alarmes sont devenues vives, plus nous avons besoin de nous serter aulour de lui, demandant au principe qu'il représente la sécurité qui nous man-

» Que reste-t-il de la Constitution de 10/57 Le flot des délations a fait monter le scandale jusqu'au palais de l'Elysée; le chef de l'Etat a été chassé, emportant avec lui-le principe de l'irresponsabilité présidentielle et livrant son successeur aux hasards d'une coalition parlementaire.

- » Sous un gouvernement qui prétend ne relever que de la volonté populaire, on a retiré à la France le droit de disposer de ses destinées; enfin la composition comme le mode de recrutement du Sénat ont été
- » Tout cela ne suffit plus aujourd'hui.
- » Les crises ministérielles se succèdent imprévues, inexpliquées; le pouvoir a passé des mains des républicains modérés aux mains des radicaux; une nouvelle revision est promise; le ministère la réclame avec une ardeur égale à la nôtre, donnant le spectacle singulier d'un gouvernement décriant les institutions qu'il doit défendre, et jetant lambeau parlambeau aux passions révolutionnaires la Constitution confiée à sa
- » Au moment où la fortune publique est compromise, où devant les déficits accumulés l'établissement du budget est un problème insoluble contre lequel les commissions, les ministères se heurtent et se brisent, au moment où il semblerait logique de faire appel à toutes les compétences, on n'a d'autre souci que de retirer au Sénat les quelques heures qu'on lui laissait encore pour examiner les finances de l'Etal; on veut faire taire à l'avenir une voix devenue importune.
- » Avec un Président de la République sans autorité, un Sénat amoindri, un ministère dominé par les passions qu'il a déchaînées, mesurez, messieurs, l'espace qui nous sépare de la tyrannie d'une Assem-blée unique de la Convention, de la Com-
- » Au milieu de l'effrayante instabilité des pouvoirs publics, sommes-nous au moins défendus par une magistrature iadépendante? non.
- » Nous avons vu nos princes jetés en exil sans motif, sans défense possible, nous avons vu déchirer la charte de l'armée qui donne à l'officier la propriété inviolable de son grade.
 - » Il y a peu de jours, nous avons vu la

saisie administrative, les perquisitions illégales, la violation du secret de la correspondance privée, tout cela au nom de la raison d'Etat, du droit supérieur de la haute police; grands mots qui cachent mal l'arbitraire, l'illégalité, le déni de justice. Tout cela pratiqué par des hommes qui sous l'Empire signaient les plus éloquentes protestations et qui, aujourd'hui, aux abus du pouvoir joignent le scandale de l'apostasie.

- » Wilson a été acquitté, les fonctionnaires qui avaient si complaisamment châtré le dossier ont été récompensés. Puis arrive la plaisante aventure du substitut tombé en disgrâce pour avoir fait exécuter un arrêt de la justice. Le délit était flagrant, le maire de Carcassonne justement condamné, le ministre de la justice le reconneît, mais c'était un maire républicain nommé par une ville républicaine.
- » Il a dit, cet étonnant successeur des Malesherbes, des Martignac, des Portalis et des Dufaure: s'il s'agit d'un odieux trafic des emplois publics, de fraudes portant at-teinte au suffrage universel, si les coupables sont républicains, le code est muet, les magistrats désarmés.
- » Oui, dans ce pays affamé de justice et d'égalité il y a des hommes que la loi ne peut protéger, il y a des hommes que la loi ne peut atteindre!
- » Egalité et justice pour tous! nous ne voulons pas de privilèges pour nous, nous n'en voulons pas contre nous. Nos indignations n'ont pas vieilli, nous protestons aujourd'hui comme nous avons toujours pro-
- » Nous trauvons mauvais que ce pouvoir qui nous opprime ne nous gouverne pas, subisse les arrogantes prétentions du Conseil municipal de Paris, et laisse tenir en échec tous les pouvoirs publics; nous trouvons mauvais qu'alors qu'on refuse à tous les conseils municipaux de France le droit d'intervenir au nom des pères de famille dans les questions d'enseignement, on laisse le Conseil municipal de Paris décider les programmes, choisir les livres, ériger des

chaires en Sorbonne. Je sais bien qu'ou a confiance dans sa vigilance pour écarter toute pensée religieuse de l'éducation de l'enfant, qu'il ne coure pas risque d'ententre prononcer le nom de Dieu. Cela explique tout, excuse tout. M. le ministre de l'instruction publique n'a pas craint d'affirmer aux instituteurs réunis que leur véritable rôle, leur véritable mission chait de combattre le curé, d'effacer les vieilles croyances, d'installer la guerre religieuse dans toutes les communes de France.

» Le christianisme voilà l'ennemi! Oui. car c'est l'ennemi de toutes les servitades. de tous les ahaissements.

- » Ecoutez ila voix qui sort du Vatican, elle nous dit que la liberté est le bien le plus précieux donné à l'homme, qu'il est des droits inalienables dont nulle puissance ne peut nous dépouiller, que les sociétés modernes reposent sur ces vérités, que si dans ces jours malheureux, où la conscience se trouble et se déconcerte, elles semblent obscurcies ou délaissées, le sentiment chrétien proteste, il résiste et elles ne tardent pas à reprendre leur force.
- » Saluons, messieurs, dans sa sereina grandeur, cette autorité qui ne s'incline ni devant César ni devant les jacobins. Voilà pourquoi, soutenus par nos croyances religieuses, nous restons des libéraux et repoussons la doctrine révolutionnaire qui prétend faire disparaître l'individu, la famille, la conscience, tous nos droits devant le dogme de souveraineté du nombre.
- » Sous un gouvernement qui se dit uniquement occupé du bonheur du peuple, avons-nous au moins la prospérité matérielle? Je vis au milieu de populations rurales, je suis témoin de leur souffrance, de leur détresse, elles se sentent mal protégées et succombent sous le poids de charges chaque jour plus intolérables. A vous, messieurs, qui êtes les représentants si autorisés de la grande industrie, du commerce, de la banque, à nous dire si les affaires (sont prospères, si vous jouissez de la paix, de la sécurité nécessaires à leur développement. Oui, il y a dans le pays un malaise

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Par Aimé GIRON car plus que james d'y a limit de l'apri-

CHAPITRE II L'HÔTEL DE MEMPHIS

LHOTEL DE REMPRIS Tout en causent, Camille ne perdait pas une minute. Il déposa entre les bras de son ami un portefeuille entouré de linge blanc comme un enfant au maillot.

Je le le recommande, et, maintenant, à la malle!

Camille lança ce cri d'un accent de commandement comme s'il allait et menait un régiment à l'ennemi. La vérité est qu'il s'élança dans ses armoires avec la furie d'une charge contre l'étranger envahisseur. Il cuibata ses piles de mouchoirs de poche, renversa ses chamises sur les chaises, coucha ses habits pêle-wêle, couvrit le tapis de chaussures sur le flanc. Ce fut une déroute.

Et en un clin d'œil et en quelques tours de mains, morts et blessés disparurent dans une fosse commune, la malle, sur laquelle broyamment telomba le couvercle.

Une bergère poussée dans un coin, une table reculée contre un mur, une, deux, trois armoires refermées, un tiroir renvoyé sur ses coulisses, les tentures tirées sur les fenêtres, une paire de bottines lancées du pied sous un fauteuil, et Camille Regour était prêt à partir.

Le flacre à l'heure reçut la malle dessus, le voyageur dedans et après une cordiale étreinte de poignées de main, Camille flait sur la gare de Lyon, tandis que Daniel regagnait pédestrement sa chambre de la rue de Rivoli, le portefeuille sous son bras.

Il descendit pour dîner. Après quoi il remonta pour samer un cigare et réfléchir, les deux choses les meilleures qui, pour lui, fussent au monde et auxquelles il se livrait avec une consciencieuse et fréquente babitude.

Il venait de s'enterrer, des flancs et des épaules, dans un moelleux crapaud de coin de feu et d'aspirer coup sur coup, pour so préparer à la visite des idées, quatre bouffées d'un havane plein de rêves et de fumée, quand trois pan-pan retentirent contre sa porte.

Un coup de sonnelle soutint d'un accompagnement métallique cette invite à répondre : entrez! - Entrez! répondit en effet Daniel dérangé dans

ses premières gorgées de béatitude havanaise. Il n'eut pas à répéter deux fois le sésame ordinaire. Trois hommes, l'un après l'autre, se glis-

saient par la porte à demi poussée. L'un des trois était le monsieur aux registres de l'hôtel de Memphis. Ses acolytes avaient aussi, dans le visage, quelque chose du museau de la fouine combiné avec le bec crechu du rossignel de serrurier. Ils étaient, eux et lui, de la même famille de fureteurs de consciences noires et de crocheteurs de secrets délictueux.

Ces gens-là troublent singulièrement le charme du chez soi quand ils y penetrent, de même que les tricornes de la gendarmerie sur une grande route, le calme de la nature. Aussi, Daniel se sentit alleint dans sa quiétude et fif immédiatement un prompt retour sur les actions de sa vie tout entière, comme le poyé dans une miqute d'as-

L'agent, sans y mettre les formes d'un coup de chapeau, s'avança vers le jeune homme resté froid et muet :

- M. Daniel de Pragat ?
- C'est ici. Que lui voulez-vous?
- Pardon, monsieur; mais c'est à M. de Pragat lui même que je désirerais parler.
 - Je suis M. de Pragat, lui-même. - Comment, vous?
 - -- Bien moi.
 - Je ne vous reconnais pas.
- Voila qui ne m'étonne nullement, car je ne crois pas que vous m'ayez jamais conou. Pourriez-

vous bien me dire, maintenant et avant d'aller plus loia, qui vous êtes et ce que vous venez chercher ici?

- Nous sommes de la police.

Et l'agent exhiba une sous-ventrière tricolore.

- ... Et nous venons chercher M. Daniel de

Daniel blemit. Il s'interrogea scrupuleusement à nouveau dans son for le plus intime pour savoir s'il s'était mis en contravention avec les lois morales, sociales, politiques. De bonne foi, it se trouvait, au plus profond de la conscience, blanc comme neige.

- Encore une fois, répondit-il, je suis M. Dauiel de Pragat et je ne vois pas ce que je puis avoir à démêler avec la police.

- Monsieur, si vous êtes réellement bien M. Daniel de Pragal, il ne s'agit point de vous, mais de l'autre...

- Quel autre? Vous expliquerez vous clairement et nettement ?

- Celui qui, il y a deux heures, entrait ici et que vous cachez peut-être, sjouta l'agent avec un accent d'instituation soupçonneuse et délibérée.

- Je ne cache personne. Vous pouvez fouiller. Voici mon logement, cette chambre unique et les armoires avec. La personne à laquelle vous faites allusion est en effet venue chez moi il y a deux heures comme elle y vient tous les jours depuis

profond, indéniable, résultant de l'instabilité des pouvoirs publics, de l'absence d'autorité, de l'absence de direction, de la conviction enfin que nous avons tous, que nos intérêts les plus chers sont sacrifiés à des préoccupations électorales.

» Dissolution! Revision! sont les cris qui retentissent partout. On vent la convocation

d'une Constituante.

» Les questions sont nettement posées. Je m'en réjouis, on ne conduit pas un pays quand on n'ose pas lui dire cù on le mène. Je tiens pour moi qu'en politique l'effacement c'est le suicide.

» Combattons donc sous notre bannière, disons au pays qui nous sommes, ce que nous voulons. Qu'avons-nous à cacher?

» Monseigneur le Comte de Paris, avec une courageuse franchise, a publié notre programme. C'est le programme de 1788; c'est le résumé des cahiers de la France moderne, nos libertés placées sous la protection d'une autorité forte, impartiale parce qu'elle prend sa source dans la tradition nationale, dans le droit historique, dans le vieux contrat renouvelé par la volonté de la nation.

» Avec quelle fermeté le programme sera suivi par notre Chef, nous pouvons le dire, nous qui connaissons son esprit élevé, son Ame si droite justifiant ce mot de Madame la duchesse d'Orléans: « Paris est plus » qu'une intelligence, il est une cons-

- » Laissons passer saus nous troubler les popularités éphémères dont le triomphe ne serait pas une solution; ayons confiance dans le bon sens des électeurs. Ils ne pensent aujourd'hui qu'à protester contre un gouvernement qui les ruine; ils n'écoutent que leurs justes colères et leurs dégoûts. Ils ne peuvent ignorer que les hommes qui proclament bien haut les droits du peuple aujourd'hui, quand ils sont parvenus au pouvoir, ne pensent qu'à les supprimer. Le principe monarchique barre la route à toutes ces ambitions. Royalistes, libéraux, c'est sur ce terrain que nous devons rester et combattre. Marchons sans découragement comme sans défaillance. Les élections sont proches, organisons-nous. Une centralisation excessive nous avait déshabitués des males initiatives. En dehors des agents officiels, le parli conservateur ne savait plus choisir ses chefs, former ses cadres: nous avons fait de grands progrès, il en reste encore à faire. Organisons des réunions publiques, cherchons les occasions de dissiper les malentendus, les préjugés; montrons au pays qu'on l'abuse, que la Monarchie seule peut lui donner à l'intérieur comme à l'extérieur la paix dont elle a tant besoin.
- » Réunissons enfin de larges souscriptions pour donner à nos candidats les moyens de soutenir la lutte; pour cette œuvre, tendons la main à toutes les bonnes volontés. Appelons à notre aide les vieux, les jeunes, les femmes aussi; vous savez, messieurs, de quels miracles elles sont caables lorsqu'il s'agit d'une cause qui a su émouvoir leur nature délicate et généreuse.

» Quand, dans un jour de revers, Duguesclin fut aux mains des Anglais, un cri

relentit dans la Bretagne tout entière: « Filez, semmes de Bretegne, Duguesclin » est dans les fers! » et les fuseaux tournaient plus vite et la rançon fut payée. Filez, femmes de France, le roi est en exil!

» Aidez nous la cause est digne de vous, il s'agit de vos chères croyances, de la paix de vos foyers, de l'avenir de vos fils, sideznous l

» Le succès, tout nous le présage: le mouvement qui s'est produit aux élections de 1885, aux élections cantonales, aux élections municipales.

» Nous aurons la victoire si nous nous en montrons dignes par notre confiance et

notre énergie.

» Et maintenant, messieurs, choquons joyeusement nos verres, c'est un jour où est né le Ches si digne de la France, si digne de sa race, si digne de lous nos dévoue-

» Buvons au jour prochain, j'en ai le ferme espoir, où les vieilles falaises normandes retentiront de nos acclamations, saluant le navire qui ramènera, avec nos chers exilés, la paix sociale, la prospérité disparue, le respect des croyances, la justice pour tous et la liberté!

» Vive Monseigneur le Comte de Paris! »

Des applaudissements enthousiastes ont accueilli ces chaudes et vibrantes paroles dont la conclusion a été saluée par les cris répétés de : Vive le Roi! Les cris de : Vive Léon XIII l Vive le Pape l avaient souligné la profession de foi religieuse saite par l'orateur et le magnifique hommege rendu par lui à l'autorité qui ne s'inclina jamais ni devant César ni devant les jacobins et reste la gardienne infaillible de la liberté, de la dignité humaine.

L'adresse suivante a été en quelques instants couverte de signatures :

ADRESSE À MONSEIGNEUR LE COMTE DE PARIS

« Les monarchistes, réunis à l'Hôtel Continental le 23 août 1888, prient Monseigneur le Comte de Paris de vouloir bien agréer, avec leur profond respect, l'expression de leurs vœux, de leur dévouement et de leurs espérances patriotiques. »

La réunion a été des plus cordiales et des plus animées, et c'est en échangeant de fermes résolutions et de sincères espérances que les convives se sont séparés, emportant de cette fête un durable souvenir.

Et, maintenant, travaillons sans relâche pour, avec l'aide de Dieu, faire de 1889 la date libératrice de la Patrie.

Louis d'Estampes.

INFORMATIONS

S'il faut en croire certains on-dit, le Président de la République serait d'avis que, pour ne pas entraver l'Exposition de 1889, le élections générales devraient être faites le plus tôt possible. M. Carnot désirerait qu'elles fussent faites en mars ou avril au plus tard.

LA GRÈVE DES TERRASSIERS

Il paraît que les terrassiers ont résolu de nouveau de se mettre en grève. A l'issue d'une réunion qui a eu lieu jeudi dernier boulevard Ornano et sans que rien pût faire prévoir une telle décision, les terrassiers occupés à la suppression des passages à niveau, au chantier de la porte Ornano, résolurent de quitter le travail. Ce matin, un grand nombre d'ouvriers ne se sont pas présentés et tout porte à croire que ce soir la cessation du travail sera complète sur ce chantier. On assure que d'autres vont aussi se mettre en grève. Les terrassiers sont décidés à soutenir avec une grande énergie des grèves partielles. Ceux qui travaillent sont dans l'obligation de prélever 50 centimes par jour sur leur salaire pour soutenir leurs camarades grévistes.

LE CENTENAIRE CHEVREUL

Demain mardi, M. Chevreul aura atteint sa cent deuxième année. A cette occasion, les étudiants avaient l'intention d'organiser une respectueuse manifestation en l'honneur de leur doyen. Une délégation devait être nommée pour lui porter les compliments de la jeunesse française. Cette manifestation ne pourra avoir lieu.

Bien que M. Chevreul ne soit pas dans un état inquiétant, il passe actuellement une grande partie de ses journées au lit. C'est à peine s'il fait chaque jour, en voiture, une promenade de deux heures, et plus souvent du côté du Champ de Mers. Sa grande faiblesse l'a empêché, depuis plus de trois mois, de se rendre soit à l'Institut, soit aux séances de la Société d'agriculture dont il était l'auditeur assidu.

Ce sera donc M. Chevreul fils qui recevra demain, dans la maison du Jardin des Plantes, et seulement quelques intimes pourront accéder auprès du centennire.

w An moment on in fortune publique es LA FLOTTE ESPAGNOLE A TOULON

L'arrivée de la flotte espagnole à Toulon, annoncée pour le 29 août, va donner lieu à de grandes sêtes qui seront organisées par la marine, de concert avec la municipalité. Bal, banquet, sête vénitienne, rien ne sera négligé pour remercier les Espagnols de l'accueil enthousiaste qu'ils ont fait, tout dernièrement, à Barcelone, à notre escadre de la Méditerranée.

HAINES ITALIENNES

Le correspondant du Journal des Débats en Italie écrit au sujet des manœuvres de M. Crispi et des sentiments de gallophobie qui se produisent en Italie:

« Environs de Rome, 21 août.

» Ce qui est réellement inquiétant, c'est qu'il faut que M. Crispi rapporte quelque chose de Friedrichsruhe. S'il ne rapporte rien, si la paix inquiète et ruineuse persiste. l'opinion italienne deviendra perveuse, et M. Crispi perdra son prestige et sa popu-

» Ce qui est particulièrement fâcheux, c'est que c'est toujours la France qui est l'ob.
jectif. Je ne parle pas de M. Crispi qui
persiste à dire qu'il n'est pas l'ennemi de la France, et que la presse française sa trompe en l'attaquant toujours personnel. lement. Je parle de l'opinion dominante dans les classes dirigeantes et specialement dans

» J'ai sous les yeux une lettre intime écrite par le capitaine Cornacchia, quelques jours avant qu'il fût tué en Afrique dans les derniers incidents de Massouah.

» Ce capitaine n'était pas un homme politique. Il est mort au champ d'honneur, C'était un brave soldat qui exprimait naire. ment l'opinion courante dans le milieu où il vivait. Il écrivait à sa sœur:

« Comprends bien, ma sœur, que, si » nous restons à Massouch, c'est qu'il y a » une raison puissante qui donne du coup rage à Crispi, lequel n'est point une bêle, » et à nous pour résister à la guerre et au

s climat. To te souviens qu'il y a quelque » temps on a parié d'un coup de main que » les Français voulaient tenter sur la Spa. » zia. La flotte angleise intervint et se ren-

» dit à Gênes pour y mettre obstacle. Tout » cela est vrai. C'est à Massouah que nous » payons à l'Angleterre notre sécurité du » côté de la mer.

» Je m'explique.

» D'ici à quelques années, la France » doit avoir sa catastrophe

» Il le faut absolument, parce » que notre suprématie doit s'affir-» mer dans le Midi de l'Europe com. » me celle de l'Allemegne et de l'Angleterre » dans le Nord.

» Si nous y renoncions, nous serions » une nation morte. La France nous impo-» serait sa forme sociale, politique et com-» merciale; et tout cela est en décadence. » La pauvre Italie serait enchaînée à la ci-

» vilisation française qui l'annulerait un » jour, parce qu'elle est destinée à s'anéan-» tir elle même.

» Dans ces conditions, avec une armée » inférieure à l'armée française, avec une » flotte bonne, excellente, mais inférieure » en nombre, il faut compenser notre infé-» riorité et nous avons réussi.

» Pour l'armée, nous avons la triple al-» liance; pour la flotte, nous avons l'Angleterre; nous payerons l'Allemagne en abandonnant Trieste et l'Angleterre en » occupant Massouah. L'Angleterre désire » avoir les mains libres au Soudan, et elle

» veut être garantie du côté de la mer » Rouge. » The same lead the land

» Ceite lettre est curieuse; elle est une vraie révélation. Le brave capitaine révèle naivement ce qu'on dit à l'armée pour lui faire supporter le triste séjour d'une côte meurtrière. »

» La France doit avoir sa catastrophe! Il le faut absolument. »

Voilà les sentiments des patriotes ila-

Quel crime antifrançais ont commis ceux qui ont fait et approuvé l'unité italienne

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Quel dommage que le décret de déchéance des tramways saumurois soit égaté, car plus que jamais il y a lieu de l'appli-CHAPLINE II

quer. Cette société, avons nous dit il y a plus d'un mois, a commencé l'installation d'une voie de garage sur le quai de l'Hôlel-de-Ville. Aux deux points extrêmes, 50 metres de pavage de la chaussée ont été défails. soil environ 100 mètres. Le travail a élèsuspendu, puis les ouvriers ont replacé les pavés à la hâte, sans grande précaution, tant bien que mal, plus mal que bien, laissant aux contribuables le soin de payer les degals. Depuis il ne s'est plus rien fail.

Au Pont-Fouchard, la circulation sur le trottoir gauche est interrompue par un amoncellement de trois ou quatre mètres cubes de sable, pierres, gravois, el cela de puis six mois. A qui eut-on toleré pareille infraction à la viabilité ? It est bon de dite comme circonstance atténuante, que c'est en vue du bureau des ponts et chaussées!

Tous les ouvriers ont disparu, les machines sont rentrées à la remise et ne chauf-

- Il s'appelle donc Camille? Voudriez-vous achever de nous décliner ses noms et prénoms? Je vous interroge. Camille?...

- Camille Regour.

-- Bien; et il habite?...

- Inutile de m'en demander davantage. Il est parti.

- Parti? Sans doute pour mettre à exécution ses projets homicides.

- Ses projets homicides? Tenez, voilà qui me rassure. Il n'a jamais voulu tuer personne, j'imagine. Je ne lui sais pas un ennemi.

- Ceci nous regarde seuls toujours. Il s'expliquera. Il se justifiera même, si vous le voulez et comme je le souhaite. En attendant, je vous prie de me donner son itinéraire, ou je serais désolé. mais obligé, de vous coffrer vous-même.

En eulendant ce mot formidable du vocabulaire des écrous échappé à la modération polie de l'agent. Daniel éprouva l'impression glaciale de ses douches hydrothérapiques hebdomadaires. Un commencement d'antécédents judiciaires! Réclusion préventive! Interrogatoire du juge d'instruction 1... Ah! grand Dieu! et sa place de substitut?

- Mon ami Camille Regour, répondit-il, est parti pour un voyage d'agrément.

- Et pour?

- Pour Dijon. Nous n'avons à le cacher, ni lui ni moi. Soyez persuadé qu'il n'est pas de votre gibier et que vous reviendrez bredouille, monsieur le commissaire. - Je ne demande pas mieux et ne tiens pas tant

que cela à un gredin de plus. Tirant sa montre, l'agent de police frappa du

pied avec un mouvement de dépit et ajoute d'un ton contrarié, en désaccord avec son : Je ne tiens pas tant que cela à un gredin de plus :

- Trop tard pour preadre le train! Il sussit, monsieur. Veuillez, toutefois, vous tenir à ma disposition, sinon comme complice, du moins comme témoin.

Et l'agent, dans ce mot de complice, versa tout le vinaigre de son fausset dangereus.

Daniel se sentit doucher à froid une seconde fois. Il s'inclina. Les trois policiers s'incliner nt à leur tour et sortirent.

- Ah! ça! Que se passe-!-il? Camille est si extravagant! Et moi qui me trouve aussi dans cette boste à encre! Que va-t-il advenir? La police dans mon logement! Camille homicide! Moi, témoin! Complice! Ouf! aurions-nous, sans le savoir, assassiné quelqu'un?

Daniel s'abattit dans son crapaud, cassa ou rata dix allumettes avant de pouvoir rallumer son cigare, enfonça le menton dans son gilet, fuma comme un enragé du mal de deuts et se plongea en des réflexions d'un noir d'ivoire renforcé.

(A suivre.)

quatre ans. C'est un ami.

- A merveille. Voilà qui s'éclaireit. Il s'agit donc de cet ami.

- Et de quoi diable l'accuse-t-on? Je suis assez au courant de tous ses faits, gestes et paroles pour m'étonner qu'il soit recherché par la sûreté générale et pour désirer savoir ce qui lui est imputé.

- Ceci, monsieur, me regarde exclusivement, répondit l'agent en dressant avec arrogance le museau de fouine hors du cornet.

- Etea-vous bieu sûr qu'il s'agisse de mon ami? Tenez, voici sa photographie. Veuillez y jeter les yeux, s'il vous plaît.

Daniel prit sur sa cheminée un petit cadre d'argent florentin et le mit sous le nez du policier.

- C'est parfailement lui.

Daniel sentait ses jambes flageoller. Il eut, dans les yeux, toutes les étoiles du ciel occidental et, dans les oreilles, tous les sifflements des locomotives du P.-L.-M.

- Excusez-moi, monsieur; il y a une erreur certainement, une erreur déplorable. Je ne sais quelles charges pesent sor un loyal et honnéte garçon, mais je vous affirme qu'un malentendu seul.... example vol V. conferrage et als an et

- Pas du tout, monsieur. Ses allures ont paru suspectes à la police et il a tenu des propos gros d'intentions criminelles.

- Lui, Camille?

plus. On dirait la chose morte à tout

pourquoi l'administration ne demanderelielle pas au ministère des travaux publics on duplicate du décret de déchéance, bles du depliquer? Elle, n'assumerait plus on rôle qui la rend l'objet de la risée publi-

A nos correspondants anonymes

Nous recevons à tout instant des articles anonymes qu'on nous prie d'insérer.

Nous remercions beaucoup de leurs communications ces correspondants inconnus; mais nous les prévenons qu'il nous est im-possible d'insérer des écrits dont nous ne connaissons pas l'auteur, alors surtout que les articles mettent des noms propres en stant. On comprendra parfaitement que nous désirions savoir d'où nous viennent ces renseignements. Les auteurs peuvent être assurés du secret quand ils nous donneront leurs noms, qui sont s'bsolument nécessaires pour notre gouverne.

Avis à MM. les chasseurs

A l'occasion de l'ouverture de la chasse, l'administration de l'octroi a l'honneur d'informer MM. les chasseurs que des tickets destinés à accélérer la perception des droits for le gibier seront vendus au bureau central, rue Cour-Saint-Jean, 1, à partir du 30 sout courant.

Les tickets non utilisés en 4888 conserveront leur valeur pour 1889.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Avant-hier a paru à l'Officiel la liste de classement, par ordre de mérite, des 405 élèves de l'Ecole de Saint-Cyr reconnus aples au grade de sous lieutenant à la suite des examens de sortie de 1888.

Nous donnerons demain les noms des 81 élèves désignés pour la cavalerie et qui arriveront à Saumur le 1er octobre prochain pour suivre les cours de l'Ecole d'application. sono a solution ou le la DIRECTION DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES DE MAINE-ET-LOIRE

Les jeunes gens qui désireraient se porter candidats à l'emploi de commis auxiliaire des Postes et des Télégraphes sont priés de s'adresser au Directeur du département (hôtel des Postes et des Télégraphes), qui leur donnera, sur les conditions d'admission, tous les renseignements nécessaires.

Angers. - Samedi matin, le 135° de ligne tout entier a réintégré les susils Lebel dans les magasins du Château d'Angers, et il a été armé de fusil Gras. Chaque homme a reçu pour la période des manœuvres 92 cartouches à blanc.

A cette occasion, on a prétendu que c'est par crainte des espions que cette substitution avait été ordonnée.

C'est là un racontar enfantin, nous dit le Progrès militaire.

Si les troupes n'emportent pas les fusils Lebel aux grandes manœuvres, la cause en est toute simple. L'approvisionnement des carlouches à blanc pour le fusil nouveau modèle est des plus restreints, tandis que celui pour le fusil modèle 1874 est considérable, et il y a tout avantage à profiter des manœuvres pour consommer les vieilles munitions.

Le 135° a quitté Angers ce matin à 6 heures, se rendant à Brissac.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE

M. A. MERLET Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les Cors AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et Ongles incarnés, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites, M. Merlet est oblige de prolonger son sejour jusqu'au 31 août.

Prix modéré.

N.-B. - M. MERLET SE REND A DOMICILE.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 26 août 1888.

Les dernières émissions qui viennent d'avoir lieu prouvent que l'épargne française tend de plus en plus à se tourner vers les valeurs industrielles. Cette préférence justifiée par des faits et des résultats possible des parts produits préférence produits et des faits et des résultats possible d'avoir et d'alla contract l'acceptant des parts possible d'avoir et d'acceptant des parts possible d'acceptant des parts de la contract de la cont tats positifs semble d'ores et déjà acquise à l'opération que la Société des Ardoisières de la Forêt

présente sur le marché financier.
Cette Société met actuelle vent en vente 5,000 obligations de 250 fr. 6 0/0 au prix de 237 fr. 50, jouissance du 1" mai dernier. Constituée en 1876 avec un capital fort restreint, pour l'exploitation de 12 hectares de terrain, elle s'est vue amenée par la progression constante de son chiffre d'affaires à s'agrandir d'année en année jusqu'à exploiter aujourd'hui 27 hectares, dans la commune de Combrée, près Segré (Maine-et-Loire). La production qui, en 1885, atleignait à peine 4 millions d'ardoises, s'élèvait en 1886 à 11 millions pour passer à 14 millions en 1887 et finalement atteindre pour le 1 resemestre de 1888 plus de 40 mil-

dre pour le 1^{cr} semestre de 1888 plus de 10 mil-lions d'ardoises.

Parallèlement à ces produits, les ventes don-naient 82,000 fr. en 1885; 213,000 fr. en 1886; 321,000 en 1887; l'exercice 1888 donnera au moins 500,000 fr.

Les bénéfices nets s'élevant à 8 fr. 80 au minimum par mille d'ardoises, il est facile de se rendre compte des résultats de l'entreprise dont les produits sont maintenant considérés comme hors de pair depuis qu'ils ont obtenu au concours régional de Rennes, en 1887, la plus haute distinction, la médaille d'or. L'écoulement en est si rapide que l'exploitation ne peut plus suffire aux demandes de la clientèle. Il résulte des renseignements commerciaux authentiques que la Société a da refuser des commandes et cela malgré la présence sur les chantiers de plus de 350 ouvriers travaillant jour

Dans ces conditions, l'administration justement souciouse des intérêts de ses actionnaires, avait le devoir d'élargir son programme. Il fallait creuser un troisième puits, installer des cités ouvrières, organiser un atelier spécial pour le travail des schistes sous toutes ses formes, refaire le matériel et l'outillage, en un mot mettre l'exploitation en mesure de faire sace aux demandes qui lai viennent de tout côté.

Un ingénieur très compétent dans les affaires d'ardoises, invité à étudier la question au point de vue des résultats pratiques, s'exprime ainsi : « Les > 27 hectares appartenant à la Société des Ardoi- » sières de la Forêt sont » bsolument schisteux. » Les filoss découverts peuvent être évalués à qua-

» tre millions de mêtres cubes, représentant une » valeur industrielle de plus de 50 millions. »

On se trouve donc en présence d'une valeur minière constituant pour les intéressés à l'entreprise une véritable fortune. La somme nécessaire

pour assurer le service des intérêts des 5,000 obligations mises en vente ne s'élève qu'à 85,000 francs par an. — C'est-à-dire qu'elle est inférieure au produit d'un seul trimestre de la production

voilà qui est autrement net et précis que les promesses si souvent trompeuses d'entreprises lointaines dont il est impossible de vérifier la situation réelle. La Société de la Forêt est exclusivement française, administrée sagement par des hommes de la plus parfaite honorabilité; et, si elle est modeste, elle n'en jouit pas moins de l'estime générale dans la contrée où on la voit à l'œuvre depuis douze ans et qui est son centre d'exploitation. En ce qui concerne le titre en lui-même, il mérite de prendre place dans les portefeuilles de la petite épargne. En effet, l'obligation émise à 237 50 est remboursable à 250 fr. et produit un intérêt brut de 15 fr. Bien plus, c'est le premier pourmbre que les conserviteurs consissement le novembre que les souscripteurs encaisseront le premier coupon de 7 fr. 50.

Donc, sécurité comme gage et produit très rému-

nérateur comme revenu.

Les sonscriptions sont reçues au Siège social à Combrée (Maine-et-Loire), à la Banque Chaumier et à la Banque de l'Ouest à Paris, chez lous les Banquiers et Agents de change dans les départements.

Saint-Étienne-des-Oullières (Rbône), le 25 mars 1888. — Depuis des années, je souffrais de violents maux de tête et d'une gastrite chronique; depuis que j'emploie vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, ma santé s'est améliorée de jour en jour; j'autorise M. Hertzog, phien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. (Sig. lég.) Ant. Beager.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg). depuis 1 fr. 90. Mortadelle de Bologne à 1 fr. 40. Pâtés truffés de gibiers (Marque Diani).

TOUTE BOÎTE FACILE A OUVRIR.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Eludes de M. HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, nº 4. El de M' TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE Aux enchères publiques,

En 36 lots En la mairie de la commune de

Dénezé, et par le ministère de Me TESSIER, notaire à Doué, commis à

CONSISTANT EN

BATIMENTS, TERRES, PRÉS, BOIS ET VIGNES

Tous situés commune de Déneze, El dépendant de la succession bénéfi-cieire de Mme veuve MALECOT.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 23 septembre 1888, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, et sur requête, poursuites et diligences de Mas Joséphine Mignot, épouse de M. Electrica de Mas Joséphine Mignot, épouse de M. Electrica d de Mas Joséphine Mignot, épouse de M. Florent Boivin, propriétaire, avec lequel ella demeure au château de Fesies, commune de Thouarcé, de lui assistée et autorisée;

"Agissant, la dame Boivin, en qualité de légataire universelle, mais aous bénénce d'inventaire seulement, da Mas Françoise Philinon, veuve de

da M. Prançoise Philipon, veuve de M. Jean Malécos, en son vivant propriétaire, domeurant à la Carte, com-mune de Dénezé, et décédé le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-

Ayant pour avoué constitué Me Henri Legoy, licencié en droit, exercant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1;

Il sera, le dimanche vingt-trois septiembre mil huit cent quatre-viogt-buit, en la mairie de la commune de Dénezé, à midi précis, et par le ministère de Me TESSIER, notaire à Doué,

commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en trente-six lots, au plus offrant et dernier enchéris-seur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités pres-crites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la succession bénéficiaire de M^m veuve

DÉSIGNATION

Commune de Dénezé

1" Lor.

Art. 1er. — Un corps de bâtiments, situé au village de la Carte, au lieu appelé la Maison-Rouge, commune de Dénezé, comprenant plusieurs chambres basses, grenier au-dessus, grange, écurie, cour et caves. Le tout en un seul tenant, et joignant au nord et au levant l'article ci-après, au couchant un chemin et au midi l'article 3, porté au plan cadastral de ladite commune de Dénezé, sous le numéro 136, section G, pour une superficie de vingt-deux ares trente centiares.

Art. 2°. - Le clos de la Maisou-Rouge, en vigne et terre, contenant un hectare soixante-quatre ares et joignant au nord M. Boivin, au midi les articles 1 et 3 du présent lot, au levant les articles 6 et 8 et au couchant un chemin, porté au plan ca-dastral de la commune de Dénezé, sous le nº 134, section G.

Art. 3º. - Le clos de la Maillocherie, en terre, joignant au nord les articles 1, 2 et 6, au midi les articles 4 et 5, au levant le 2 tot, au couchant un chemin et l'article ci-après, porté au plan cadestral de la com-mune de Dénezé, sous le n° 139, sec-

Art. 4°. — Un corps de bâtiments, nommé la Maillocherie, comprenant deux chambres basses, grenier audessus, grange, écurie, cour, caves, le tout en un seul tenant, renfermé de murs et contenant dix-sept ares, joignant au nord l'article 3, au midi Janin, au levant encore l'article 3, et au couchant un chemin, porté au plan cadastral de la commune de Dénezė, sous les nº 140, 141 et 142. section G.

Art. 5°. - L'Ouche Dufour, en terre, contenant un hectare soixantecinq ares, et joignant au nord l'article 3, au midi Touchais et autres, au levaot C+hut, au couchant un chemin, portée au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le n. 143, section G.

Art. 6. - Soixante-neuf ares de bois-taillis, situés au-dessus du clos de la Maison-Rouge, joignant au nord l'article 8 et autres, au midi l'article 3, au levant M. Boivin et autres, au couchant l'article 2, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le a. 135, section G.

Art. 7°. — Quatre ares huit cen-liares de bois taillis, au même lieu, joignant au nord M. Boivin, au midi Jourdou ou Cahut, au levant M^{me} Al-leau, au couchant l'article ci-après, portés au plan cadastral de la com-mune de Dénezé sous le n° 242, sec-

Art. 80. - Et douze ares cinquante centiares de bois-taillis, au même endroit, joignaut au nord M. Boivin, au midi l'article 6, au levant M. Boivin et autres, et au couchant l'article 2, portés au plan cadastrat de la com-mune de Dénezé sous le n. 243, sec-

Mise à prix..... 10,000 fr.

2" Loт.

Huit ares quarante centiares de vigne, aux Hautes-Vignes, joignant au nord M. Boivin, au midi et au levant Métivier, et au couchant l'article 3 du premier lot, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le n. 230, section G.

Mise à prix..... 70 fr.

3. Loт.

Cinquante-huit ares de vigne, aux Hautes-Vignes, joignant au nord un sentier, au midi Charpentier, au levant Mm. Alleau, au couchant Chau-vin et autres, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le n' 199 section G.

Mise à prix..... 400 fr.

4º Lor.

Huit ares quatre-vingt centiares de terre aux Hautes-Vignes, joignant au nord Métivier, au midi un sentier, au levant Métivier, au conchant Tou-chais et autres, portés au plan cadastrai de la commune de Dénézé sous le numéro 200, section G.

Mise à pris...... 50 fr. 5º LOT.

Quarante-huit ares cinquante centiares de vigne, à la Pierre-Couverte, jeignant au nord un chemin, au midi Mª Alleau, au levant la commune de Dénezé et au couchant M. Bionneau, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro 241,

section G. Mise à prix..... 140 fr. 6e Lor.

Art. 1et. - Un hectare cinquantetrois ares cinquante centiares de terre, dans les Devents-de-la-Carte, joignant au nord Boivin et autres, au midi Gasnault et autres, au levant un chemin et au couchant Gasnault et autres, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous les numéros 56, 58, 59, 61, 62 et 133 section G.

Art. 2º. - Caves, nommens les Caves-au-Chien, avec trois ares de terre au dessus, joignant au nord et au couchant l'article premier du présent lot, au midi Avisse, au levant un che-min, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro 133 de la section G.

Mise à prix 2,400 fr.

7º Lor. Neuf ares de terre, aux Ruisseaux, joignant au nord Besoard, au midi M. Biooneau, au levant Touchais et au couchant un ruisseau, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé

8. Lor.

Cinq ares soixante-dix centiares de terre, aux Ruisseaux, joignant au nord l'article premier du neuvième lot, au midi Laurencin et autres, au levant un ruisseau, au conchant Laurencin et autres, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro 50, section G. Mise à prix..... 50 fr.

9° Lot.
Art. 1". — Treate-hait ares cinquante de pré naturel, au Gros-Saule, joignant au nord Besnard et autres, au midi le lot qui précède, au levant un ruisseau et au couchant l'article quatre du présent lot, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro 1790, section G.

Art. 20, - Vingt-neuf ares de pré, au même lieu, joignant an nord M. Bionneau, au midi Vétault, au levant venve Jousset et l'article quatre ciaprès, au couchant le Fontaide-Saint-Martin, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le nu-méro 1791, section G.

Art. 3°. — Douze ares de terre, à la Pontaine-Saint-Martin, joignant au nord M. Biouneau, au midi Vétault et autres, au levant l'article ci-après, au couchant veuve Jousset, portés au plan cadastral de la commune de Départé sous le numéro 880 acetien. nezé sous le numéro 889, section G. Art. 4. - Soixante-huit ares de

terra, au Gros-Saule, joignant au nord M. Boivin et autres, au midi les articles premier et deux du présent let, au levant un chemin et au couchant veuve Joussel, portés au plan

10° Lor.

Treize ares de terre, aux Ruisseaux, joignant au nord Vauvert, au levant un ruisseau, au couchant Cheneveau-Gabillé, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro 260, section G.

Mise à prix 180 fr.

11. Ler.

Seize ares cinquante centiares de a fa reu, loignant au nord Lavêque, au midi un ruisseau, au levant un chemin, au couchant un ruisseau, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé, sous le numéro 229 section G.

Mise à prix..... 120 fr. 12º LOT.

Vingt-un ares de terre, à la Feu, joignant au nord Chazal, au midi Besnard-Ortion, au levant un chemin et au couchant un ruisseau, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro 231, sec-

Mise à prix 125 fr. 13º Lor

Vingt-cinq ares de terre, à la Feu, jeignant au nord M. Touchais de la Grézitle, au midi Ogeretu, au levant M. Boivin et autres, au couchant un chemin, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous la numéro 244 acation G. méro 211, section G.

Mise à prix..... 130 fr. 14. Lor.

Art. 1er. - Deux hectares quatre ares soitante dix centiares de terre, à Blanchet, joignant au nord un chemin, an midt un ruisseau, au lecant M. Boivin et au couchant un ruisseau, portés au pian cadastral de la commune de Dénezé sous les numeros 444, 445, 447 et 448, sec-

tion G.
Art. 2. — Un hectare quatorze ares cinquante contiares de tecre, au même lieu, joignant au nord M. Boivin, au midi un ruisseau, au levant Charpentier, au couchant M. Boivin, portés au plan cadastral de la com-mune de Dénezé sous les numéros

451 et 452, section G. Mise à pris 1,500 fr. 15° Lot.

Un hectate soixante-douze eres quarante centiares de terre, aux Corvées, joignant au nord un sentier, au midi Mme Alleau, au levant Renou-Lecomte, au couchant Métivier-Chartrain, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé, sous le numéro 432, section G.

Mise à prix 2,500 fr.

16° Lor.

Un hectere quatre-vingt-sept ares de terre, aux Corvées, joignant au nord Gasnault-Boussiron, au midi an sentier, su levant Renou-Lebeau, au couchant Dufour et autres, portés au glan cadastral de la commune de Dénezé sous les numéros 414, 416, 417 et 418, section G.

Mise à prix 2,400 fr.

17º Lot.

Vingt-frois ares quarante centiares de terre aux Arches, joignant au nord Mme Alléau, au midi Dufour, au lévant le 16e lot, au couchant Mme Alleau et Dufour, portés au plan Cadastral de la course de la plan cadastral de la commune de Dénezé

18. Lor.

Art. 1er. - Treize ares soixantedix centiares de terre sur les Arches, joignant au nord Mme Alleau, au midi la même, au levant Gasnault-Boussiron, au conchant un ruisseau, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro 407, section G.

Art. 2. — Soixante-un ares dix centiares de terre, au même canton, joignant au nord Charpentier, au migi Mme Alleau, au levant le même, et au couchant un ruisseau, portés au plan cadastral de la commune de Deneze, sous les numeros 384 et 404,

Mise à pris. 1,300 fr. 19e Lor.

Treize area soixante dix centiares de terre, au Salut, joignant au nord M. Bionneau, au midi Ogereau, au levant un chemin, au conchant Gasnault-Boussirou, ponés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro 381, section G.

Mise à prix. 150 fr.

20° Lot.

Cinq area trente centiares de terre, au Salut, joignant au nord un chemin, au midi M. Boivin, au levant M. Bionneau, et au couchant Métivier-Réveiller, portes au pian cadastral de la commune de Dénezé sous le n. 394, section G.

Mise à prix 50 fr.

21° Lor.

Dix-huit ares cinquante centiares de vigne rouge, au Salut, joignant au nord un chemin, au midi M. Bionneac et autres, au levant un chemin, au couchant M. Boivin, portés au plan cadastral de la commune de Dé-nezé sous le n. 386, section G.

Mise à prix..... 130 fr.

22° Lo⊤.

Vingt ares vingt centiares de terre, au coteau de Beauvais, joignant au nord Renou-Chartrain, au midi Métivier-Réveiller et autres, au levant Ogereau et au couchant un chemin, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le n. 503, sec-

Mise à prix..... 270 fr. 23 с Lот.

Neuf ares de terre, su Coleau de Beauvais, joignant au nord Renou-Chertrain, au midi Mme Alleau, au levant Renou-Chartrain, au couchant Ogereau, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le n' 509, section G.

Mise à prix 70 fr.

24º Lor.

Soixante-seize ares de terre et vi-gne, au Coteau de Beauvais, joignant au nord un chemio, au midi M. Al-leau, au levant Lévêque et Hudou, au couchant Renou-Chartrain, portés au plan cadastral de la commune de Déneze sous les nºº 511 et 512, section

Mise à prix..... 750 fr. 25° Lor.

Quatre vingt-cinq ares de terre et vigne, an Coteau de Beauvais, joignent au nord un chemin, au midi Mme Aileau, su levant Touchais et autres, au couchant Cahut et autres,

26° Lot.

Quarante-huit ares quarante centiares de terre, au Quartier, joignant au nord Métivier-Réveiller, au midi Hudou et autres, au levant M. Bionneau, et au couchant Jean Métivier, portés au plan cadastral de la com-mune de Dénezé sous les nº 1185, 1186 et 1187, section G.

Mise à prix 825 fr. 27° Lот.

Dix-neufares de terre, à la Bergée, joignant au nord un chemin, au midi Métivier-Réveiller, au levant Deslois, et au couchant un chemin, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le n. 1168, section G. Mise & prix.......... 350 fr.

28° Lot.

Trente-quatre ares quatre-vingt centières de terre, derrière la Claval-lerie, joignant au nord Charpentier, au midi Griwault et Vétault, au levant M. Touchais de la Grézille, et au couchant Courjaret-Bourgery, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous les nº 97 et 98, section

Mise à prix..... 450 fr. 29. Loт.

Seize ares soixante-dix centiares de terre; derrière la Clavallerie, joignant au nord M. Bionneau, au midi Gasnault-Boussiron, au levant Besnard-Loiseau et au couchant Vétault, portés au plan cadastral de la com-mune da Dénezé sous le numéro 73, section G.

Mise à prix..... 200 fr.

30° Lot.

Douze ares cinquante centiares de terre, darrière la Clavallerie, joignant au nord un chemin, au midi Renou-Chartrain, au levant Vétault et au couchant Boutin et autres, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro 75, section G. Mise à prix..... 125 fr.

31 Lot.

Art. 1er. - Quatre ares quaranto centiares de terre, sur les Caves-de-la Clavallerie, joignant au nord Avisse, au midi Renou-Rideau et des autres parts M. Touchais de la Grézille.

Art. 2°. — Huit ares de terre, au même lieu, joignant au nord Renou-Rideau et des autres parts M. Touchais. Ces deux articles sont portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous les numeros 816 et 818. section G.

Mise a prix..... 75 fr.

32. Lot. Quatorze ares quatra-vingts centia-

res de terre, suriles Caves-de-la-Clavallerie, joignant au nord un chemin, au midi Renou-Rideau; au levant M. Touchais de la Grézille et au couchant Vétault, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro

уар па 33° Loт.

Sept ares soixante centiares de terre, sur les Gaves-de-la-Clavallerie, au lieu dit au-dessus de la Prée, joi-gnant au nord M. Allesu, au midi Chazal, au levant M. Bionneau et au couchant le même, portés au plan ca-destral de la commune de Dénezé sous le numero 1811, section G.

Mise à prix..... 75 fr.

34° Lot.

Art. 1er. - Huit hectares soixante et un ares de bois taillis, à la Coupedes-Genêts, joignant au nord un ruis-seau, au midi M. Bionneau et autres, au levant un chemih et l'article 2 du présent lot, et au couchant un autre

chemin.

Art. 2. — Vingt-six ares quarante ceutiares de bois taillis, au même lieu, joignant au nord Auguste Aubin, au midi M. Bionneau, au levant un chemin, au couchant l'article ci-des-

Ces deux lots sont portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous les numéros 12, 13, 14, 15, 18 et 19, section G.

Mise à prix 5,500 fr. 35° Lot.

Trente-neuf ares soixante centiares de terre, à la Quérée ou Cent-Sillons, joignant au nord M^{mo} Aileau, au midi et au levant la même et au couchant

Mise à prix..... 600 fr.

36° Lor.

Art. 1 r. — Quatre-vingt-douze ares cinquante centiares de bois taillis, aux Vieilles-Vignes, joignant de tous côtés M. Grille, portés au plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro 266, section G.

Art. 2. - Et qualre-vingt-donze ares cinquante centiares de bois taillis, au même cantoo, joignant au midi un chemin, et des autres parts M. Grille, portés su plan cadastral de la commune de Dénezé sous le numéro 261, section G.

Mise à prix...... 1,400 fr.

Total des mises à prix : 38,185 fr.

Fait et rédigé, le présent extrait. par l'avoué poursuivant la vente sous-

LECOY.

Enregistré à Saumur le mil huit cent quatre-vingt-huit, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes

Signé: L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'a-

1º A Mº LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, nº 1:

2º Et à Mº TESSIER, notaire à Doué, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de Mª HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavee, no 1.

Assistance judiciaire (Décision du boreau de Saumur, en date du 10 février 1886)

EXTRAIT De jugement de Divorce.

D'un jugement par défaut rendu au profit de Mme Eugénie Pasquier, épouse du sieur Ferdinand André, domiciliée de droit à Saumur, mais résidant de fait à Angers, rue Saint-

Samson, nº 1,
« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bu-» reau de Saumur, en date du 10-fé-

Par le Tribunal civil de Saumur, le 19 avril 1888, enregistré; Contre le sieur Ferdinand André,

ouvrier boulanger, demeurant à Sau-

Et d'un exploit de MARCOMBRE, buisoier à Saumur, en date du 22 juin 1888, enregistré gravis, contenant signification audit sieur André du jugiment sus-énoncé;

Il appert que ladite dame André a obtenu le divorce contre son mari; La présente publication est faite en

verlu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Saumur, en date du 11 août 1888, enre-gistré gratis, et en conformité de l'ar-ticle 247 du Code civil tel qu'll a été modifié par la loi du 18 avril 1886, sur le Divorce. Pour extrait certifié conforme par

l'avoué soussigné. Saumur, le 13 soût 1888.

LECOY.

INTERDICTION DE CHASSE

La chasse est interdite sur les propriétés de M. BEAUFILS-HARDOUIN, situées communes de Varennes, Villebernier, Allonnes et Russé.

Le maire de la commune de Distré rappelle que la chasse sur les biens communaux est toujours interdite aux chasseurs n'ayant pas pris leur permis dans ladite commune.

TRES VASTE MAISON

A LOTTER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Conviendrait pour un bôtel ou maison de commerce de gros. S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT. place du Roi-Rene.

EAU MINERALE NATURELLE

Sources de l'État. Applications en méde Sources dell'Etat. Applications in médecine:

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques,
maladice des voies digestives, engorgements du
foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections dos voies digestives, pesanteurd'estome, digestive difficile, inappetence
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie,
gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la Cie concessionnaire:

PARIS, 8. Soulevart Montmartre
EXIGER 10 NOM de la SOURCE sur la
CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Etude de Me PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES Après décès.

Le MERCREDI 29 août 1888, à 1 heure du soir, à Soumur, place du Mouton, dans une maison où est décédé M. Binet, rentier,

Il sera vendu:

Bois de lit, buffet, armoire à glace, commode, fauteuils, chaises, tables, pendules, flambeaux, glaces, gravures, rideoux, draps, nappes, serviettes, chemises, vêtements, outils, batterie de cuisine, vaisselle, objets de literie et autres articles;

Et un bateau, situé sur l'aucien Thouet, près le Pont-Fouchard. Au comptant, plus 10 0/0.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes réfé-

S'adresser au bureau du journal.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumor.

A VENDRE to obstatoats ub TUNE

MAISON

Située à Saumur, Rue de Bordeaux, nº 32, S'adresser, pour traiter, à M. Gap. TIER, uotaire.

A TOWNER AND THE SECOND

M. TARODE, venant d'eite nommé agent général pour Saumur de la Compaguie

L'ABEILLE, Vie et Accidents a établi ses bureaux, 3, rue de la Grise, Saumur.

A VENDRE

CHIEN COUCHANT, bien dressé, S'adresser à M. Dalibon-Falloux, à Montfort.

Etude de Mº Jules MELIN, avoué à Tours, rue George-Sand, no 1.

SUR CONVERSION DE SAISIE EN VENTE VOLONTAIRE Sur publications judiciaires

LA TERRE

MALITOURNE

Située communes de Luynes, Fondettes et Pernay

D'une contenance d'environ 405 hectares, à douze kilomètres de Tours

Maison de maître et dépendances; quatre corps de ferme contenant environ 50 hectares. Bois taillis, et vingt et une futaies, contenant environ

330 hectares. Vignes en plein rapport, 10 hectares.

Terres et prés non compris dans les fermes. CHASSE -- PÉCHE DANS LES ÉTANGS

Mise à prix: Quatre cent mille francs, ci 400,000 fr.

JOUISSANCE DE SUITE L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, du Samedi 15 Septembre 1888, à midi précis, ux encheres publiques,

En 36 lote S'adresser, pour les renseignements:

1º A Me Jules MELIN, avoué-poursuivant, à Tours, rue George-Sand, no 1;

2º A Mº HERVÉ, avoué, présent à la vente, demeurant à Tours, boulevard Béranger, no 9;

3º A Me RICHARD, séquestre judiciaire, demeurant à Tours, rue Jehan-Fouquet, 36; 4º Et, pour visiter, au garde de la Propriété.

benefit 136, section C, pour u SAVON MARBRÉ 1° BEAU SANS FRAUDE SAVON BLANC le 1re qualité garanti pur à 60 0/0 d'huile

CHAUVET & Cie - MARSEILLE Spécialité du Savon « NORMAL ». Seul produitextra pur

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

GARANTI SANS AUCUNE ADDITION D'EAU.

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur. M. Henri EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renou, au même naixe par pianos des Facteurs les plus en renou, au même prix qu'à Paris (!ranspor! compris. Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.